

4. Services d'interconnexion offerts par

4.1 Service d'accès au réseau de

offre à l'Opérateur un service d'accès au réseau de

Ce service consiste en la location d'un BPN de réseau. L'accès au réseau de se fait à travers ce BPN. Un BPN est situé dans un POI de . Le BPN de réseau constitue la limite entre le réseau de l'Opérateur et le réseau de . Le raccordement à un BPN de réseau de permet à l'Opérateur:

- d'accéder via le Service de Terminaison d'Appels à l'ensemble des abonnés de ;
- d'accéder via le Service de Terminaison SMS à l'ensemble des abonnés de ;

- d'accéder via le Service de Terminaison MMS à l'ensemble des abonnés de

L'Opérateur achemine son trafic (Le trafic qui sort du réseau de l'Opérateur vers le réseau de) au moyen d'une Liaison d'Interconnexion. Cette Liaison d'Interconnexion fait partie du réseau de l'Opérateur. La Liaison d'Interconnexion pour le trafic provenant de l'Opérateur est à la charge de l'Opérateur. Dans le cas où une Liaison d'Interconnexion est bidirectionnelle, les montants nets de remises, rabais ou ristournes payables pour la location seront répartis à 50%/50% entre l'Opérateur et

Pour le trafic de terminaison d'appel, offre des BPN sur les POIs suivants :

- MSC11 Charguia
- MSC22 Mannouba
- MSC33 Sousse
- MSC44 Sfax
- MSC55 Sidi Rezig

Pour le trafic de terminaison de SMS, offre des BPN sur les POIs suivants :

- MSC11 Charguia
- MSC22 Mannouba

Pour le trafic de terminaison de MMS, offre des BPN sur les POIs suivants :

- MSC11 Charguia
- MSC22 Mannouba

La liste des commutateurs en cours d'ouverture à l'interconnexion figure en Annexe 3 de la présente OTTI.

4.2 Service de terminaison du trafic commuté

offre un service de terminaison du trafic commuté en provenance des abonnés de l'Opérateur. Ce service se compose de deux types:

- Le Service de Terminaison d'Appel sur le réseau de :
e achemine le trafic provenant de l'Opérateur, à partir d'un POI du réseau de jusqu'à l'un des abonnés desservi par le réseau de ou accessible depuis le réseau de .
- Le Service de Terminaison de SMS sur le réseau de :
achemine le trafic SMS provenant de l'Opérateur, à partir d'un POI du réseau de jusqu'à l'un des abonnés desservi par le réseau de ou accessible depuis le réseau de .

4.3 Service de colocalisation

offre un service de colocalisation. Le service de colocalisation est un service d'hébergement des équipements de l'Opérateur dans les locaux de

Le service de colocalisation pour l'Interconnexion concerne seulement les équipements de l'Opérateur qui sont dédiés exclusivement à l'établissement de la transmission afin d'accéder au service d'accès au réseau de

4.4 Service MMS

Le Service de Terminaison de MMS sur le réseau de :
achemine le trafic MMS provenant de l'Opérateur, à partir d'un POI du réseau de jusqu'à l'un des abonnés desservi par le réseau de ou accessible depuis le réseau de

4.5 Liaisons d'Interconnexion fournis par

peut offrir des Faisceaux d'Interconnexion jusqu'à un point d'interconnexion de l'Opérateur qui convient de mettre à disposition de des emprises sur ses mâts d'antennes, sur les toits de ses bâtiments et/ou à l'intérieur de ses locaux techniques à des fins d'Interconnexion.

A sa propre charge, l'Opérateur assume l'aboutement de la connexion par câble des équipements d' à son propre réseau selon les conditions techniques appropriées.

Cette connexion se limite uniquement à transporter le trafic d'Interconnexion selon les conditions définies dans la présente Offre.

4.6 Identification de la ligne appelante

L'Opérateur s'assurera que le numéro d'identification de la ligne appelante (le « CLIP ») est bien transmis à . Seul les numéros des clients identifiés et authentiques de l'Opérateur seront acheminés par

L'utilisation du service de non identification de la ligne appelante (le « CLIR ») sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur et respectera notamment les dispositions légales en ce qui concerne la confidentialité.

4.7 Interconnexion des réseaux de signalisation

Afin d'améliorer la fluidité de la signalisation, propose une interconnexion au niveau des STP (« Signalling Transfer Point »). L'Opérateur et définiront de manière détaillée lors d'une réunion ad hoc des Comités Techniques les différents aspects opérationnels nécessaires à l'implémentation d'une telle interconnexion.